

# Commune de Saint Denis sur Coise (Loire)

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du mars 09 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise, régulièrement convoqué le 03 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René CROZIER, Maire.

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Quorum : 8

Présents : René CROZIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Philippe JACOUD, Nicole CHIRAT, Yves GREGOIRE, Bruno MAILLARD, Annick PONCET, Bernard PONCET, Isabelle FONT, David GARIN, Thierry JUBAN, Marie-Gabrielle LAGARDETTE, Adeline GRANJON, Sophie OGIER.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance désigné (e) : Jean-Louis CASSE

### D2026-04-2

**Objet** : Indemnités de fonction des Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (715 habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 11.77 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au Maire au taux de 11.77 %.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
René CROZIER



Publié le : 14/04/2026

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260409-D2026-04-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026